

Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale  
NJ/VG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 29 JUIN 2022**

Nombre de membres élus : 13  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Pouvoirs : 0  
Votants : 9

**L'an deux mille vingt-deux  
et le vingt-neuf du mois de juin  
à neuf heures**

Date de convocation : 15 juin 2022

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de Mme Nathalie JANET, Vice-présidente représentant Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS, empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Mme JANET Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CARLETTI Monique, M. COLLIN Gilles, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDELVE Damienne.

ABSENTS EXCUSES : M BERNARDI Gil, Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme ROIG Julie, Mme LOIRE Catherine, Mme DUMONT Rosalba.

**PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES  
DECES D'UN INDIGENT SUR LA COMMUNE**

Les services du Centre Communal d'Action Sociale ont été alertés sur le décès d'un homme en date du 11 octobre 2021 retrouvé en mer et malgré les recherches effectuées il n'a pas été possible d'identifier le corps.

Considérant qu'il revient à la commune où est constaté le décès d'une personne indigente de prendre en charge les obsèques et les frais inhérents, il est proposé au conseil d'administration de prendre en charge la totalité des frais d'obsèques.

*Le Conseil d'Administration*

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité (8 voix pour)*

**DECIDE** la prise en charge par le budget du Centre Communal d'Action Sociale du montant total des frais d'obsèques de cet indigent décédé sur la commune, pour un total de 1593 € (mille cinq cent quatre-vingt-treize euros).

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Pour le Président et par délégation,  
LA VICE-PRESIDENTE  
Nathalie JANET**

